

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE  
EDUCATION NATIONALE

Tunis, le 16 Mars 1974

Circular n° 101/74  
Émanant de la Direction  
Financière.

Le Ministre de l'Education Nationale

(-)

)) Messieurs les Ordonnateurs et Comptables  
des Etablissements d'Enseignement  
Secondaire et Normaux

O B J E T /: Retard dans le paiement du personnel  
exerçant dans votre établissement.

-oO-

Il a été constaté que certains enseignants exerçant  
leurs fonctions depuis la rentrée scolaire d'Octobre 1973 n'ont  
pas encore perçu leurs traitements.

Afin de déterminer l'origine de ces retards préju-  
diciales je vous prie de bien vouloir établir conformément au  
modèle ci-joint par catégorie, la liste des personnels enseignants,  
administratifs, surveillants et ouvriers exerçant dans votre  
établissement et n'ayant pas reçu à ce jour leurs traitements.  
Cette liste comprendra les personnels qu'elle que soit l'imputa-  
tion budgétaire de leur rémunération.

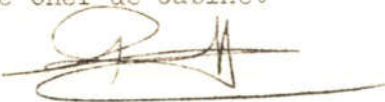
En vue d'accélérer la procédure de règlement, je  
vous prie de bien vouloir adresser l'état sus-indiqué par  
retour du courrier à la Direction de la Coordination.

Le Ministre de l'Education Nationale

Signé : Driss GUIGA

Pour ampliation  
certifiée conforme

Le Chef de Cabinet

  
Tewfik RABAH

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-----o-----

MINISTERE DE  
L'EDUCATION NATIONALE

-----o-----

DIRECTION FINANCIERE

Etablissement

catégorie du personnel (1)

Noms et Prénoms	Grade	Date d'installation	Etablissement d'origine (2)	Imputation budgétaire

(1) Indiquer s'il s'agit de personnel-enseignant

- administratif
- de surveillance
- Ouvriers

(2) Servir cette colonne pour le personnel muté

(3) Indiquer si l'agent/et pris en charge par le budget de votre établissement ou le budget général